



Bébé dort sur le dos sur toutes les photos

Pour lutter contre la mort subite du nourrisson, aidez-nous à obtenir un règlement européen pour interdire les photos et images à usage commercial ou officiel de bébés endormis ne respectant pas les recommandations de couchage sécurisé suivantes :

- couchage exclusif sur le dos ;
- dans un lit adapté (lit à barreaux, berceau, lit parapluie, parc) ;
- sans objet ou accessoire de literies mous sur, sous ou à côté de bébé (matelas, oreiller, drap, couette, coussin, couverture, tour de lit...);
- dans la chambre des parents, chauffée à 18-20° ;
- sans partager la surface de couchage avec une autre personne ;
- sans exposition au tabac.

Scannez le QR code pour signer la pétition

